NEUILLY-SUR-SEINE

RAPPORT DU

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

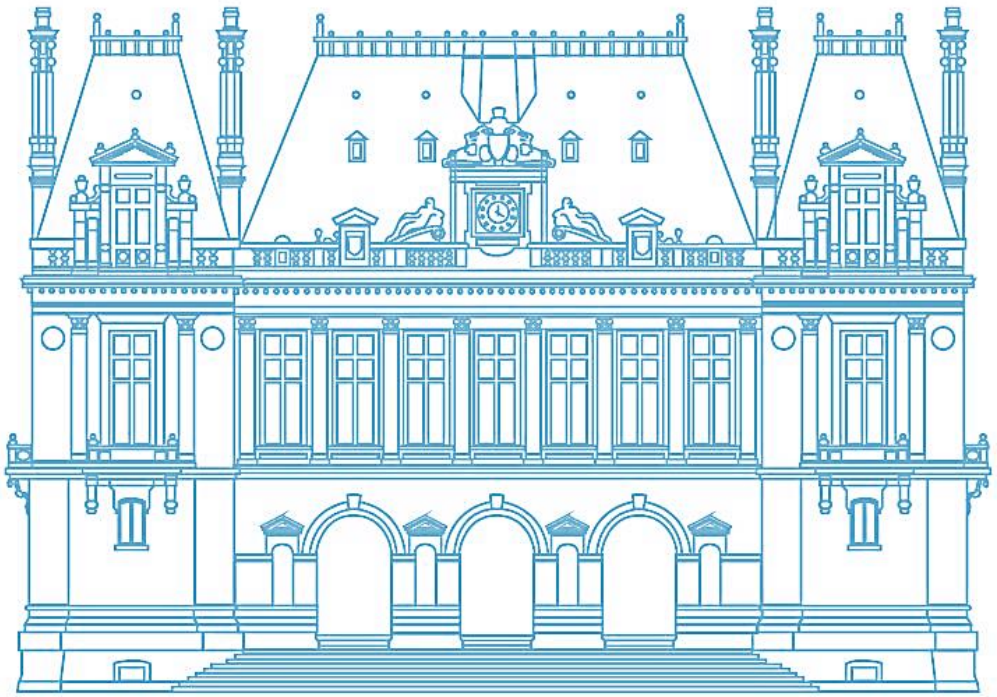

Ville de Neuilly-sur-Seine

Direction des Finances

SOMMAIRE

Sommaire 2

I. LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022..... 7

II. LES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES..... 9

A. Les dépenses de fonctionnement 9
1. Les charges de personnel 10
2. Les charges courantes 10
3. Les autres dépenses 11
4. Les prélèvements sur recettes 11
B. Les ressources de fonctionnement 13
1. Les produits des services 14
2. Les impôts et taxes 15
3. Les dotations 17

III. LES OPERATIONS RELATIVES AUX PROJETS D'EQUIPEMENT 18

A. Les grands projets d'équipement 19
1. Les Allées de Neuilly 19
2. Le parking Charles de Gaulle 20
3. L'opération du 167 avenue Charles de Gaulle 20
B. Les opérations récurrentes 20
C. Le financement de l'investissement 21
D. Les reports 23

IV. LES OPERATIONS COMPTABLES 23

V. LA PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 24

A. Cinéma 25
B. CLIC 26
C. Spectacle vivant et arts visuels 26
D. Logements sociaux 28
E. Restaurant municipal 28
F. Gestion du patrimoine privé 28

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Ville entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice comptable.

Le compte administratif rend compte de l'exécution des décisions budgétaires intervenues au cours de l'année (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative) et donne une image fidèle et sincère de la situation financière de la Ville, conformément aux principes guidant les finances publiques.

Il présente la gestion de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Maire.

Il est conforme au compte de gestion élaboré par le comptable public, présenté lors de la même séance du Conseil municipal.

Le présent rapport propose, en complément du document comptable, des éléments d'analyse des grandes tendances et des éléments d'explication sur les principales opérations du budget principal de la Ville, ainsi qu'une vision consolidée des différents budgets de la Ville.

La Ville maintient une situation financière très satisfaisante, dans la continuité des années précédentes.

→ Des dépenses de gestion contenues malgré le contexte inflationniste

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent peu, en dehors des effets des prélèvements réglementaires et des évolutions des coûts subis.

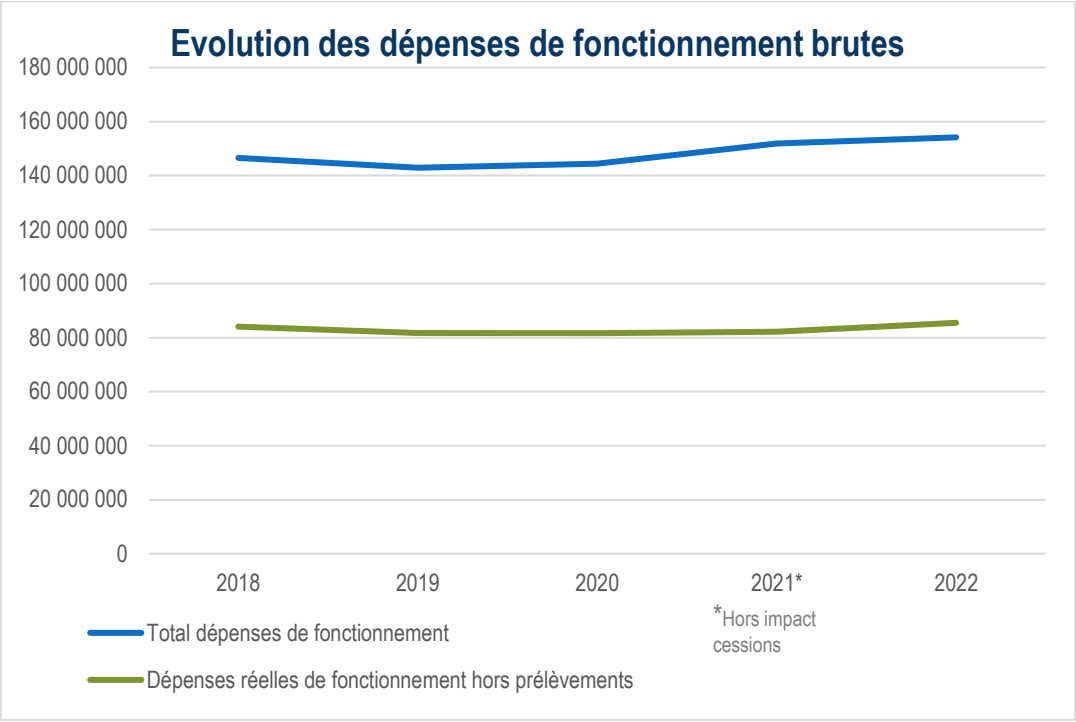

→ Une épargne brute de très bon niveau

Malgré l'impact des tensions inflationnistes sur les dépenses, l'épargne brute conserve un très bon niveau, de 13%.

Pour mémoire, un taux d'épargne brute est communément jugé satisfaisant au-dessus de 10% et un seuil d'alerte en deçà de 7%.

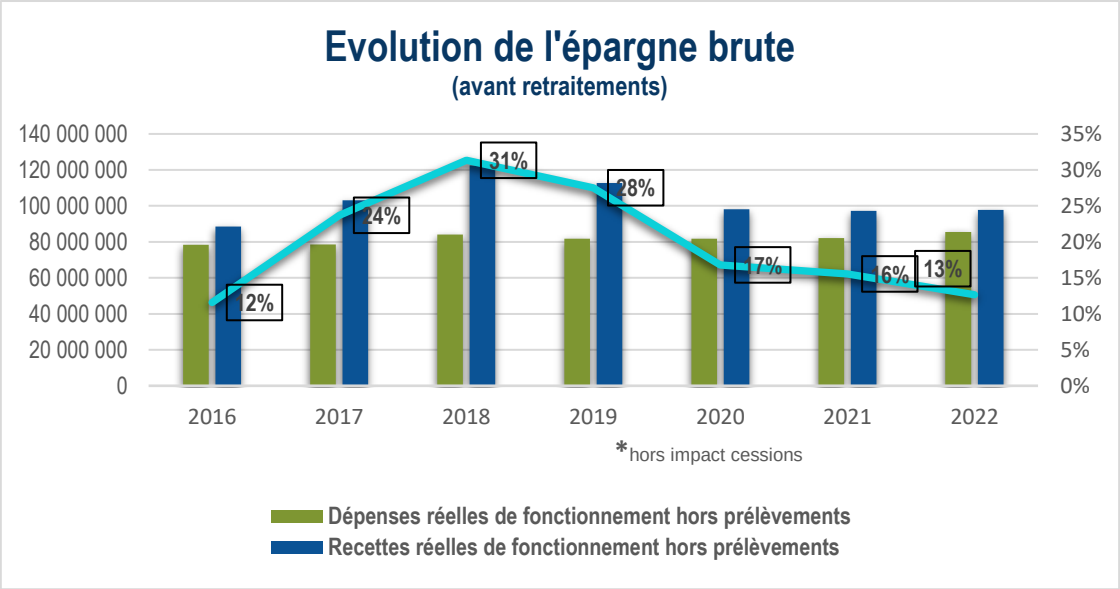

→ **Un endettement contenu**

Malgré un recours à l'emprunt entre 2020 et 2022, en application de sa stratégie financière pour faire face à la nouvelle envergure des projets d'équipement, l'endettement par habitant reste particulièrement bas, en particulier en comparaison des moyennes nationales des autres communes.

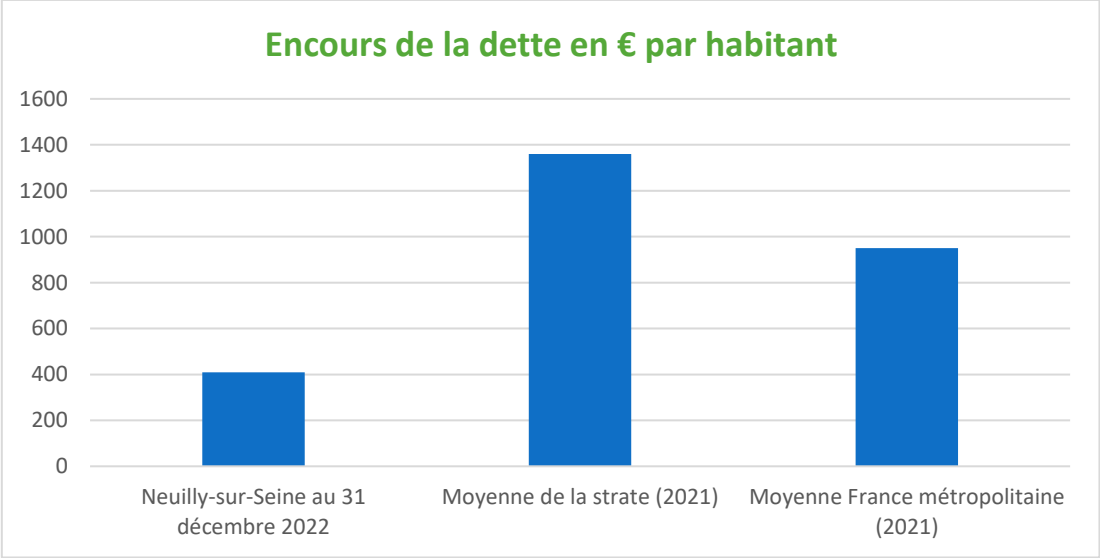

L'encours total de la dette au 31 décembre 2022 est de 26 M€, soit un endettement de 410 € par habitant, représentant moins d'un tiers de l'endettement des villes de taille comparable (1 360 € par habitant).

La dette de la Ville reste saine et sans risque (selon la charte Gissler), tout en se diversifiant.

La mobilisation de la totalité de l'emprunt à taux variable, dont les taux sont contenus 0,72% en moyenne en 2022, doit permettre de pouvoir adapter la stratégie d'endettement aux réels besoins de financement de la Ville après constatation des éventuelles recettes de cessions.

En effet, les emprunts à taux variable peuvent être remboursés sans indemnités en cas de recettes de trésorerie de la Ville (parts de la SEMINE, droits à construire du 167 avenue Charles de Gaulle, autres opportunités à venir).

Une analyse sera effectuée lorsque les besoins de financement apparaîtront, sur la nature d'emprunt la plus pertinente.

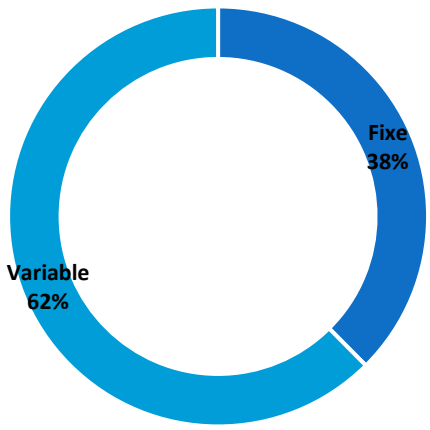

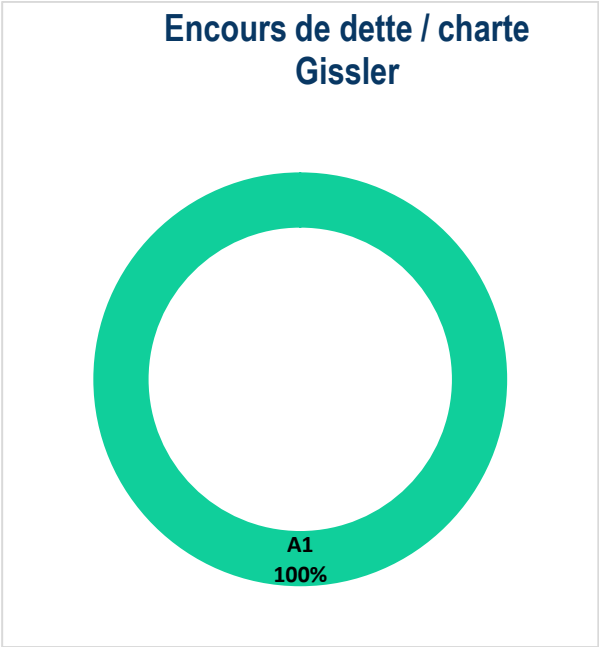

I. LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	Section de Fonctionnement	Section d' Investissement		Résultat après affectation
	Réalisations	Réalisations	Restes à réaliser	
Recettes de l'exercice	159 250 433,06	27 239 169,04	12 019 947,50	
Dépenses de l'exercice	154 199 653,75	54 492 913,19	8 176 991,02	
Résultat de l'exercice	5 050 779,31	-27 253 744,15	3 842 956,48	
Résultat reporté	20 392 022,76	-128 537,90		
Résultat de clôture	25 442 802,07	-27 382 282,05	3 842 956,48	**1 903 476,50**

L'exécution de la section de fonctionnement fait apparaître un résultat de 5,051 M€ auquel s'ajoute le résultat reporté de 2021 de 20,392 M€, soit un résultat à la clôture de l'exercice 2022 excédentaire de **+25,443 M€**.

L'exécution de la section d'investissement, au regard de l'importance des dépenses d'équipement, présente un besoin de financement de **-27,382 M€**.

Les restes à réaliser, constitués des engagements de dépenses et de recettes juridiquement effectifs mais n'ayant pas donné lieu à finalisation sur l'exercice 2022 et devant être reportés en 2023, doivent être pris en compte dans le résultat de 2022. Leur solde excédentaire s'élève à **+ 3,843 M€.**

Le résultat de fonctionnement devant être affecté en priorité au besoin de financement d'investissement après prise en compte des restes à réaliser reportés, le résultat de clôture 2022 à inscrire à la prochaine décision budgétaire est de 1,903 M€.

LES RÉSULTATS 2022 L'AFFECTATION 2023

FONCTIONNEMENT

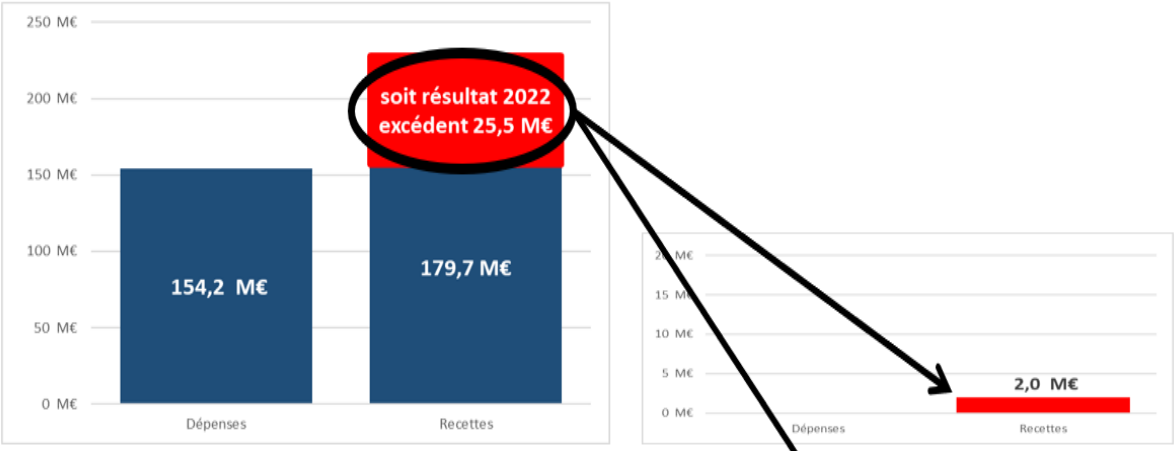

INVESTISSEMENT

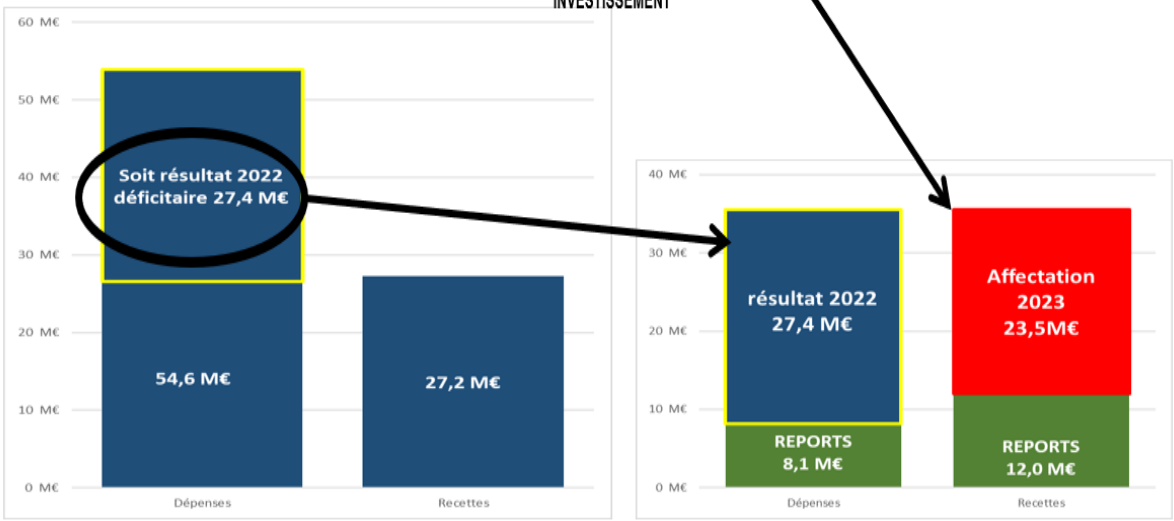

II. LES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

A. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement, à **154,199 M€,** en augmentation par rapport au total des dépenses de 2021 de 151,897 M€.

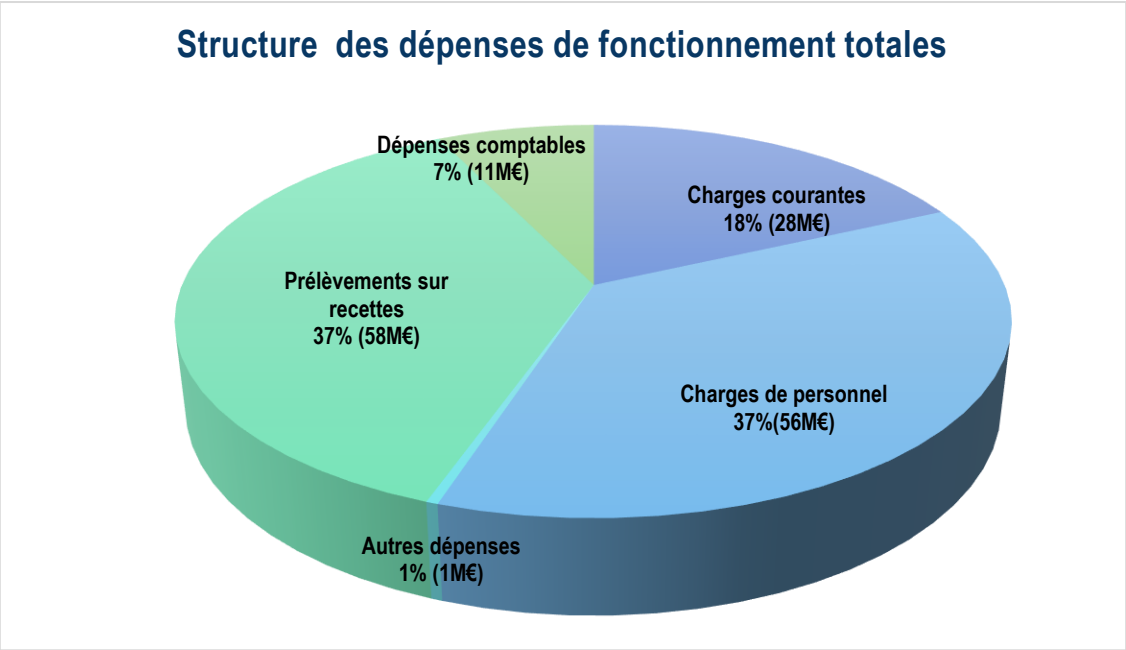

Hors prélèvements (voir IV.B.4), les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **85,494 M€ en 2022** contre 82,176 M€ en (hors cessions), en augmentation par les charges de personnel et courantes.

Cela représente une réalisation de 96% des crédits ouverts (88,689 M€) en nette amélioration par rapport à 2021 (87%) grâce à une prévision fiable et sincère, au plus près des besoins.

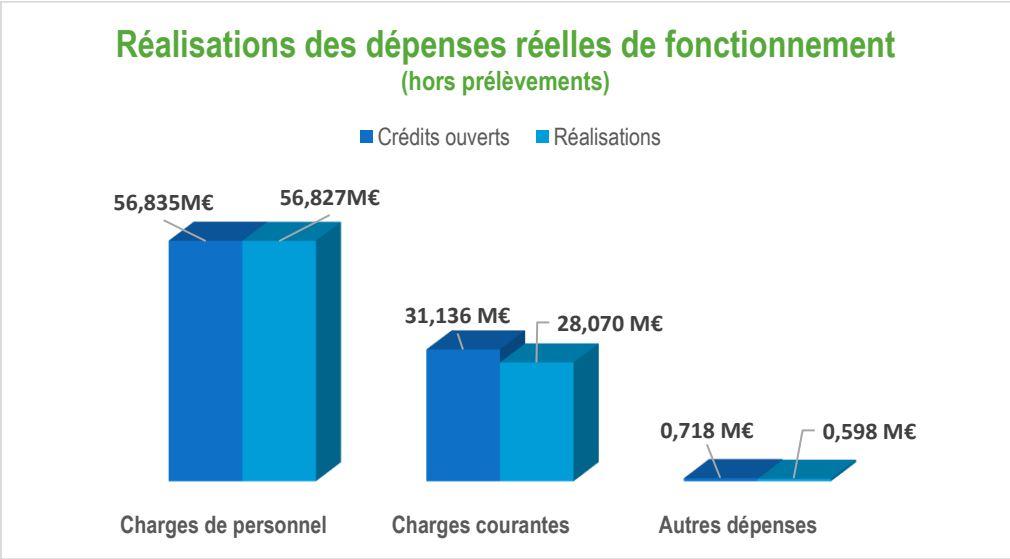

1. Les charges de personnel

Les charges de personnel ont été exécutées pour **56,826 M€ en 2022** contre 54,352 M€ en 2021, représentant une variation de 2,473 M€ soit + 5%, à la suite

- de la revalorisation du point d'indice de +3,5% des fonctionnaires territoriaux décidée par l'Etat au 1er juillet 2022 (1,556 M€) et des autres mesures décidées par l'Etat (primes inflation et revalorisation des salaires minimum ; 0,360 M€) soit un total de 1,916 M€ ;
- de l'augmentation de la masse salariale liée au « Glissement Vieillesse Technicité » (0,600 M€) ;
- des 4 tours d'élection de 2022 (0,107 M€);
- de la reprise des recrutements après la période liée à la crise sanitaire (0,200 M€).

Ces hausses d'un total de 2,823 M€, dont 68% sont des conséquences de décisions de l'Etat, ont été partiellement compensées par la fin des charges de personnel médical lié au Centre de vaccination.

Cette variation des dépenses de personnel avait été prévue puisque les prévisions ont été réalisées à 100% des crédits ouverts.

2. Les charges courantes

Les charges courantes (charges générales et de gestion) se sont élevées à **28,069 M€ en 2022** contre 25,176 M€ en 2021.

Pour mémoire, les charges courantes avaient connu une baisse de 1,958 M€ en 2021, soit une diminution de -8 %, principalement due aux conséquences de la crise sanitaire.

En 2022, la hausse des charges courantes est la conséquence de la reprise de l'activité à un rythme normal post-Covid allié aux tensions inflationnistes sur les prix, en particulier sur les postes suivants :

- Les prestations de services correspondant aux reversements dans la cadre de la Délégation de service public du stationnement, proportionnels aux augmentations de recettes (+474 k€)
- L'énergie (+406 k€ soit +18%)
- Les carburants (+60 k€ soit +19%)
- La maintenance des équipements et bâtiments (+285 k€ soit +11%)
- Les subventions versées aux budgets annexes subissant également les hausse de charges courantes et de personnel (+337 k€) et au CCAS (+173 k€)

Ces augmentations ont néanmoins pu être limitées grâce à la gestion maîtrisée d'autres postes comme les fournitures et produits d'entretien.

Les charges intègrent enfin les versements des **subventions à hauteur de :**

- **1,486 M€ aux établissements d'enseignement privés**

- **1,120 M€ aux diverses associations** offrant des activités aux Neuilléens, à un niveau stable malgré la suspension de nombreuses prestations, par volonté de soutien au mode associatif local dont le détail est joint en annexe du Compte administratif, répartis de la manière suivante :

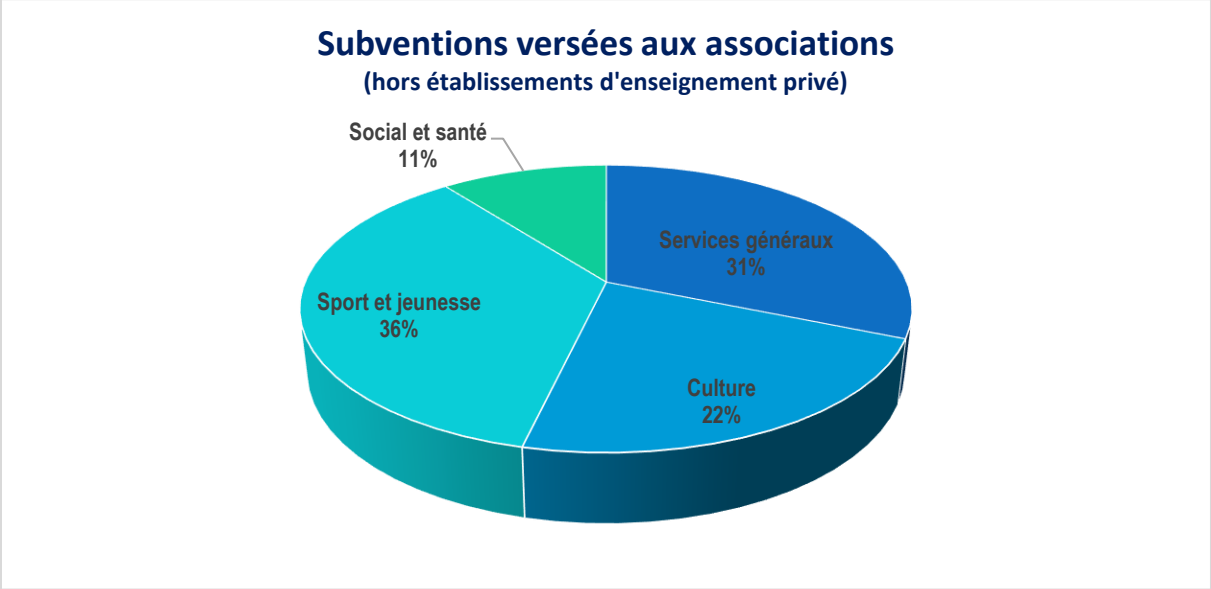

3. Les autres dépenses

Elles sont constituées principalement :

- Des **charges financières** correspondant aux **intérêts des emprunts** de la Ville pour **0,188 M€ en 2022 (contre 0,119 M€ en 2021);**

- De la **provision**, inscrite et réalisée pour **0,382 M€** (compte 6875) constituée par délibération n°6-29092022 du 29 septembre 2022 pour couvrir le risque de non-recouvrement de pénalités de retard réclamées auprès d'une entreprise déclarée en procédure de redressement judiciaire dans le cadre de la construction du complexe sportif Koenig.

4. Les prélèvements sur recettes

Les prélèvements sur recettes, ou atténuations de produits, correspondent à des dépenses de fonctionnement qui viennent diminuer les recettes perçues par la Ville.

Selon les principes guidant les finances publiques, il est nécessaire de tracer :

- La totalité des produits fiscaux notifiés, en recettes de fonctionnement,

- L'ensemble des prélèvements effectués, en dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, la Ville ne perçoit réellement que le solde de ces opérations.

Les prélèvements sur recettes représentent **57,560 M€ en 2022** contre 57,261 M€ en 2021, à la suite de l'augmentation du prélèvement relatif à la pénalité SRU, les autres prélèvements étant quasi-stables.

Ils sont composés de :

- Le **Fonds national de garantie de ressources** (FNGIR)

Issu de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 afin de neutraliser la plus-value des recettes transférées aux communes, en particulier la part départementale de la Taxe d'habitation, ce reversement permet aux départements de percevoir un montant égal (et figé) de la part de la taxe d'habitation qui leur était auparavant attribuée.

Le FNGIR a été calculé sur la valeur 2011 puis actualisé en 2012 pour s'établir à **39,060 M€.**

Cette inscription est budgétairement neutre pour la Ville puisque la même somme est inscrite en recettes de fonctionnement, intégrées aux produits des impôts locaux.

- Le **Fonds de solidarité de la région Ile-de-France** (FSRIF)

Le FSRIF est un dispositif de péréquation horizontale qui a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif spécifique à la région Ile-de-France a pour objectif une redistribution des richesses et la réduction des inégalités entre les communes franciliennes.

Sont contributrices au FSRIF toutes les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la Région. Il est plafonné à 11% des dépenses réelles de fonctionnement de l'année N-2.

Par application du plafond, le FSRIF est quasi-stable, à **9,349 M€ en 2022** contre 9,316 M€ en 2021.

- Le **Fonds de péréquation Intercommunal et communal** (FPIC)

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a créé le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, complémentaire au FSRIF pour les communes d'Ile-de-France.

Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins « favorisées ».

Le montant du prélèvement tient compte du potentiel financier de la commune (75%) ainsi que, depuis 2013, du revenu moyen par habitant (25% depuis la loi de finances pour 2014).

Le montant total de la péréquation horizontale (FSRIF+FPIC) est plafonné à 14% des ressources fiscales au niveau intercommunal, c'est-à-dire au niveau de POLD.

Le plafond permet l'écrêtement du FPIC. Par l'effet de l'augmentation des FSRIF d'autres communes de POLD, le FPIC est fixé pour la commune à **1,418 M€ en 2022** contre 1,491 M€ en 2021.

- **Les autres reversements de fiscalité relatifs à la réforme du stationnement**

Comme évoqué dans le Rapport d'orientations budgétaires, la réforme relative à la dépénalisation du stationnement de 2017 a acté le maintien du niveau de recettes à Ile-de-France Mobilités et à la Région Ile-de-France bénéficiant auparavant d'une part du produit des amendes de stationnement.

Il a été décidé que les communes seraient prélevées à partir de 2020, première année d'effet plein de la réforme, du montant dont bénéficiaient auparavant ces deux organismes régionaux.

Ce prélèvement s'est élevé en 2022 à 1,624 M€.

- **La pénalité en application de l'article 55 de la loi dite SRU (Solidarité et renouvellement urbain)**

Pour mémoire, la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU, est un texte complexe qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. L'article 55 de cette loi impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux.
Le calcul de la pénalité s'obtient en multipliant 25% du potentiel fiscal de la commune (2 350 € par habitant) par le nombre de logements sociaux manquants auquel s'ajoute un coefficient multiplicateur.
Ce coefficient est fixé par arrêté du Préfet à 2,6 à compter de 2021 pour une durée de 3 ans.

Ainsi, le prélèvement est estimé à 8,7 M€ annuels. Ce prélèvement est toutefois plafonné à 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de l'année N-2 soit 6,5 M€ en 2022.

La Ville peut déduire de cette pénalité les dépenses d'équipement en faveur des logements sociaux réalisées en année N-2 (subvention versée à des opérateurs sociaux dans le cadre d'un projet immobilier, cession à l'euro symbolique d'immeuble à des bailleurs sociaux, moins-value de cession…).

Au regard des dépenses effectuées en 2020 relatives au logement social, le prélèvement effectué par l'Etat au titre de la pénalité SRU s'est élevé à **6,029 M€** en 2022.
Pour mémoire, le prélèvement s'élevait à 5,769 M€ en 2021.

B. Les ressources de fonctionnement

Le budget de fonctionnement a été financé à hauteur de 159,250 M€ (hors résultat reporté) contre 160,007 M€ en 2021 (hors cessions et résultat reporté), les augmentations de produits des services et de fiscalité compensant les baisses de dotations et de recettes exceptionnelles.

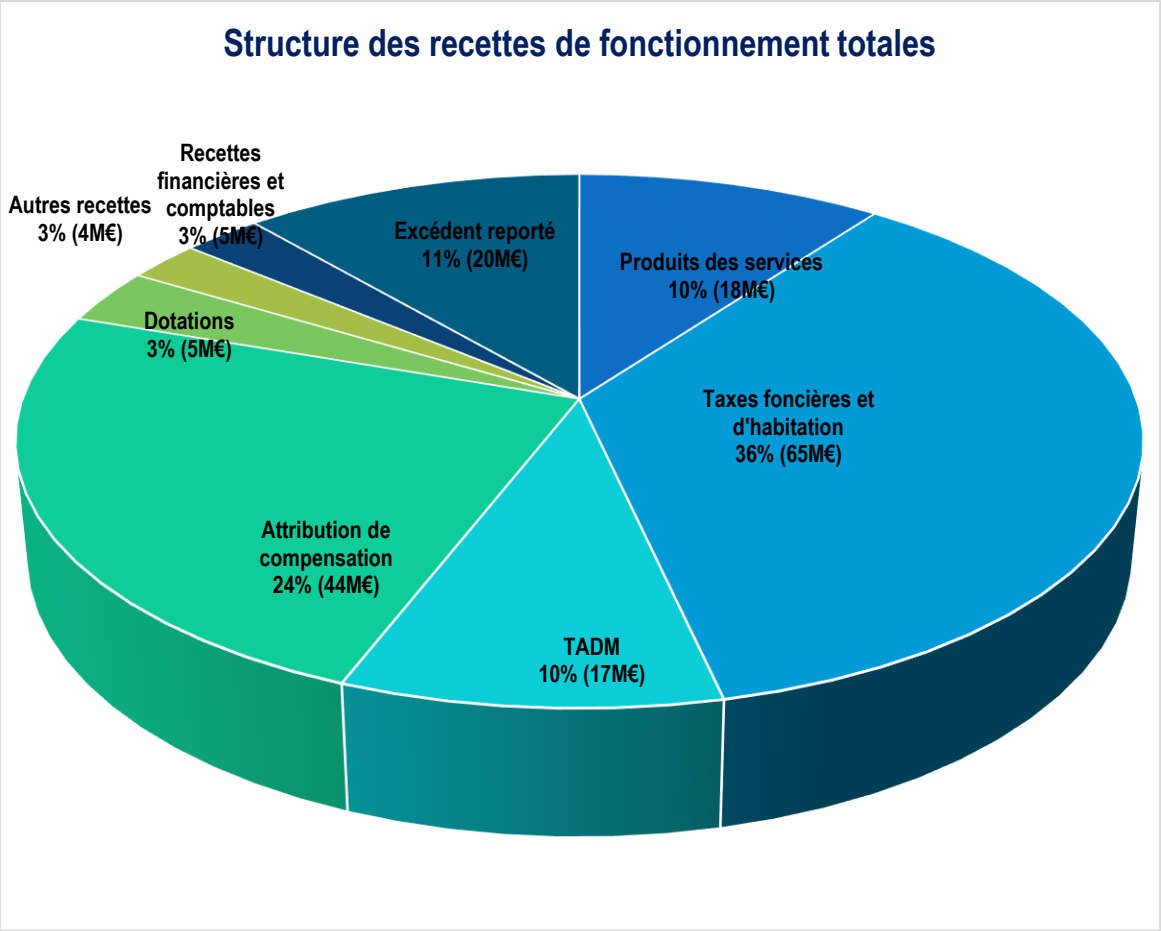

1. Les produits des services

Les produits des services s'élèvent à **18,349 M€** en 2022 contre 15,565 M€ en 2021.

Ces recettes retrouvent en 2022 quasiment leur niveau constaté avant la crise sanitaire (18,671 M€ en 2019).

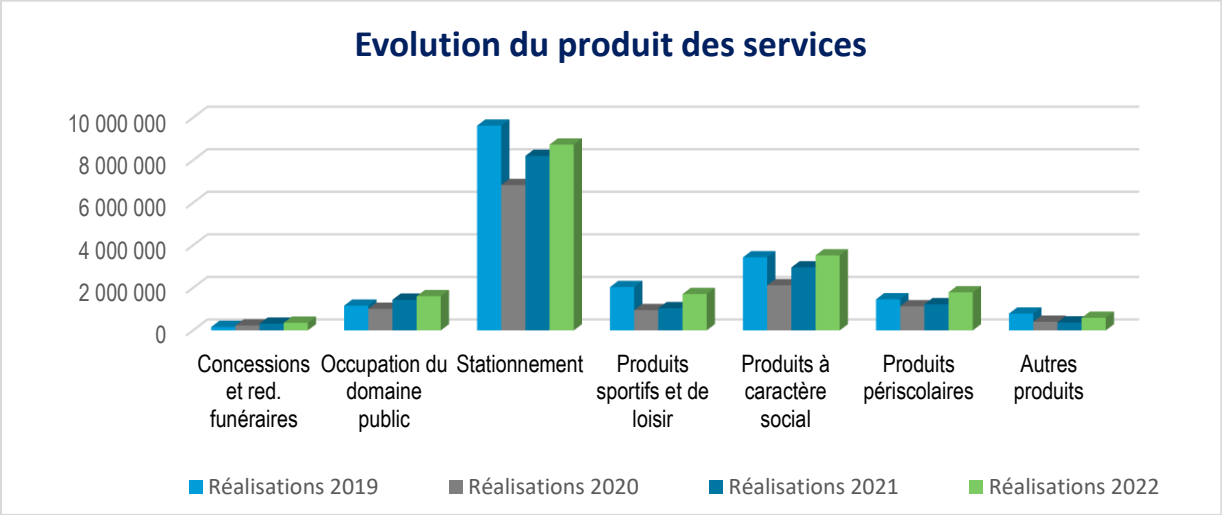

2. Les impôts et taxes

Les produits des impôts et taxes se sont élevés à 127,795 M€ en 2022 contre 126,397 M€ en 2021.

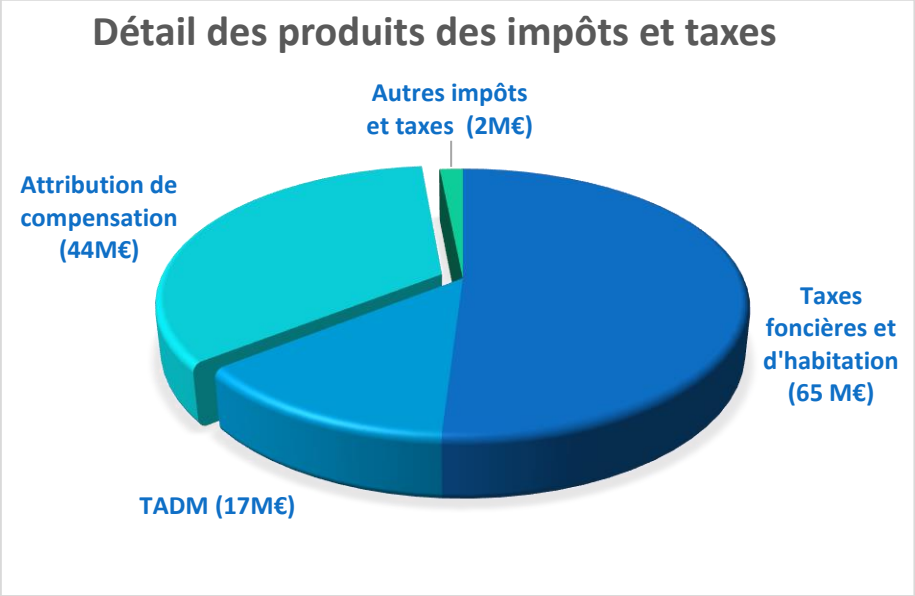

Cela s'explique par la composition de ces produits :

a) L'**Attribution de compensation stabilisée à 43,692 M€**

Elle est versée par la Métropole du Grand Paris depuis le 1er janvier 2016 pour compenser les recettes transférées à l'intercommunalité (Métropole du Grand Paris et Etablissement Public Paris Ouest La Défense). Ces recettes sont arrêtées à leur niveau de 2015 et ont été réajustées en fonction des rôles supplémentaires jusqu'en 2018.

b) Les **impôts directs locaux** en progression de **+2,089 M€**

représentant 65,164 M€ en 2022 contre 63,075 M€ en 2021 par l'effet de la revalorisation des bases de + 3,4%.

Depuis 2021, en application de la réforme relative à la suppression de la taxe d'habitation, les impôts directs locaux sont composés de la taxe foncière (part communale et ancienne part départementale) à laquelle s'ajoute une dotation compensant la perte de produit global et appelée « coefficient correcteur ».

Compte tenu de la stabilité des taux décidée et votée par la municipalité, ces produits évoluent sous l'effet de la revalorisation des bases déterminée par la loi de finances de l'année en fonction d'un indice à la consommation ainsi que par l'évolution physique des bases (nouveaux contributeurs à la taxe foncière).

L'effet conjugué de ces deux effets a permis aux produits fiscaux de progresser de 3,4% malgré la stabilité des taux.

c) La Taxe additionnelle aux droits de mutation

La Taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM) représente une ressource importante pour la Ville mais elle est volatile et imprévisible.

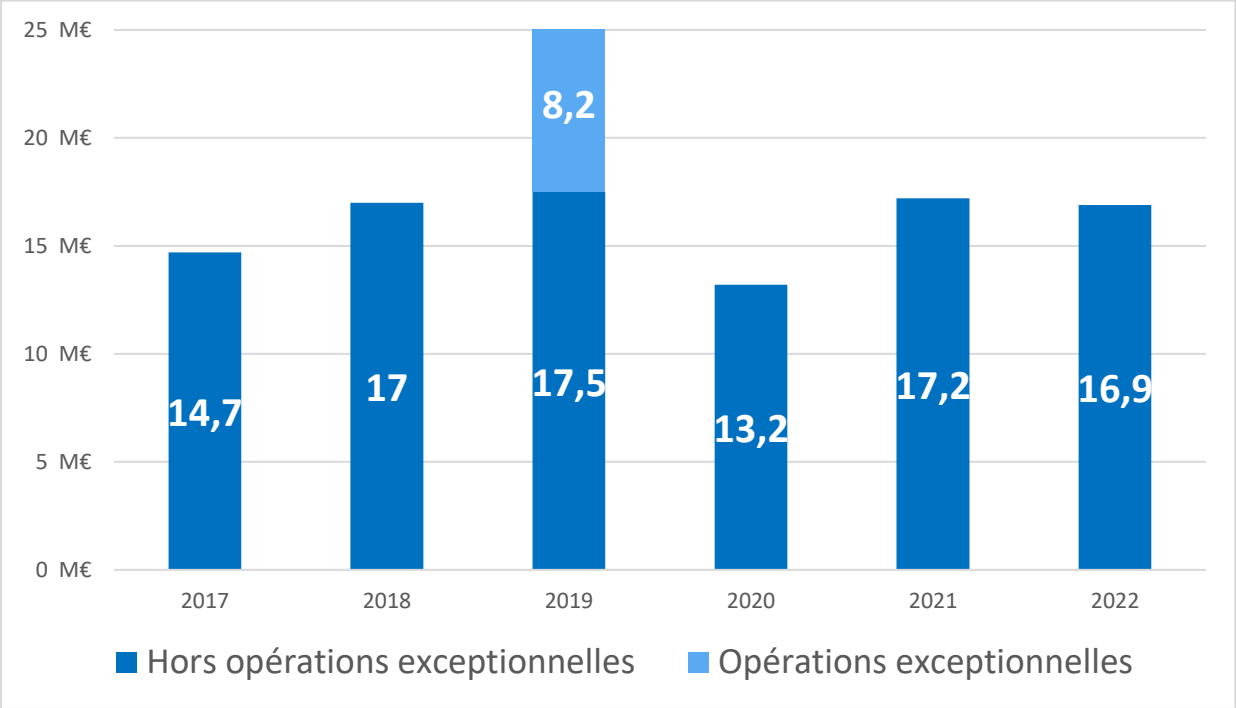

Correspondant à une part des montants des transactions immobilières réalisées sur le territoire communal (1,20%), prélevée par les notaires, elle varie en fonction du nombre et du montant des opérations réalisées et est donc, à ce titre, particulièrement sensible à la conjoncture.

C'est pourquoi, les prévisions budgétaires sont toujours prudentes mais réalistes, en s'appuyant sur des tendances de long terme et en excluant les opérations exceptionnelles.

En 2020, sous l'effet du ralentissement économique induit par la crise sanitaire, les recettes de TADM se sont élevées à 13,214 M€.

Depuis 2021, grâce à l'attractivité de la Ville et la qualité de son offre immobilière, le montant total de TADM s'est rétabli autour de 17 M€.

3. Les dotations

Le montant total des dotations bénéficiant à la Ville s'est élevé à **5,981 M€** en 2022 contre 7,639 M€ en 2021 soit une baisse de 1,658 M€ principalement due à la Garantie de recettes de l'Etat, instaurée par la loi de finances rectificatives 3, pour compenser les baisses des recettes domaniales et fiscales constatées en 2020 par les collectivités et versée en 2021, à hauteur de 1,510 M€.

Les principales dotations perçues correspondent aux versements de la Caisse d'Allocations Familiales pour 4,486 M€, ainsi que les derniers versements de l'ARS pour le fonctionnement du centre de vaccination (0,415 €), la part du FCTVA pour les dépenses d'entretien de voirie imputées en fonctionnement (0,386 M€), le premier acompte destiné à participer au financement de la crèche Sainte-Anne versé par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du nouveau Contrat de Développement 2022-2024 et la Dotation Générale de Décentralisation Hygiène émanant de l'Etat et stable depuis 2008 (0,173 M€).

III. LES OPERATIONS RELATIVES AUX PROJETS D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement de la Ville (dont pour le compte de tiers) se sont élevées à **44,273 M€** soit 71% de réalisations contre 33,252 M€ représentant 65% des réalisations en 2021.

Ainsi, après le ralentissement dû à la crise sanitaire, les réalisations d'équipement de la Ville reprennent leur niveau et leur rythme de haut niveau.

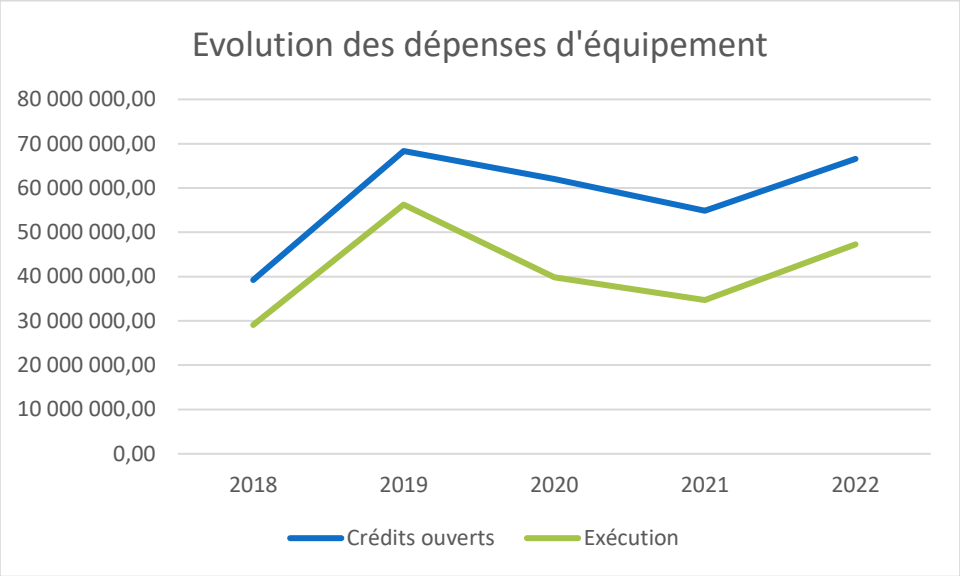

Les dépenses d'équipement ont concerné pour 25,039 M€ les grands projets en cours, le reste étant consacré aux opérations récurrentes relatives aux espaces et bâtiments publics (11,296 M€) et aux autres projets (7,954 M€).

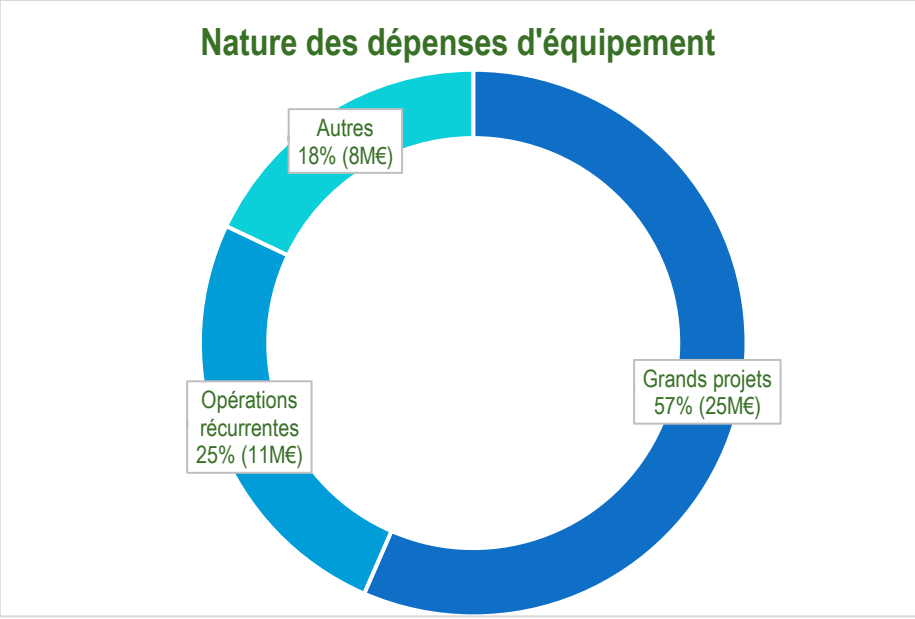

Les autres projets recouvrent notamment les dépenses relatives à l'informatique (0,515 M€ pour le digital, 0,695 M€ pour les infrastructures), les acquisitions foncières au 149 avenue Charles de Gaulle (1,479 M€), les travaux d'accessibilité effectués dans la cadre de l'ADAP (2,168 M€), ainsi que des études pour des projets d'envergure à venir (0,125 M€ pour la rénovation de l'Hôtel Arturo Lopez).

Les travaux de requalification du quartier Chartres-Sablonville ont été lancés en juillet 2022. 0,340 M€ ont été payés sur 2022 ; 1,589 M€ étant reportés, en attente des éléments de paiement.

Ce projet constitue une importante opération de transformation de l'espace public neuilléen et porte sur l'aménagement qualitatif de l'ensemble des rues de ce quartier, qui n'avait pas fait l'objet d'une intervention depuis plus de 30 ans.

Au cours de l'année 2022, les travaux ont porté sur la requalification complète de la rue de Chartres, finalisée début 2023, l'aménagement de la Place Parmentier, qui sera finalisé mi 2023, et de la rue Montrosier entre ladite place et l'avenue du Roule.

A. Les grands projets d'équipement

1. Les Allées de Neuilly

Le projet des Allées de Neuilly a connu une année 2022 très active avec la poursuite ainsi que le lancement simultanément d'importantes phases de travaux :

- La poursuite des travaux sur la dalle Madrid, dans le secteur de l'ancien théâtre d'eau, notamment l'étanchéité et le début de la mise en place des gradins
- La poursuite de la phase 2 Sud, entre les rues Huissiers et Rigaud, avec la livraison à l'automne de la section Huissiers-Eglise terminée
- La poursuite de la phase 2 Nord, entre la Porte Maillot et la rue Paul Déroulède
- Le lancement de la phase 4 Sud, entre les rues d'Orléans et des Graviers
- La poursuite de la phase 3 entre les rues de l'Hôtel de Ville et Louis-Philippe, au-dessus du nouveau parking Charles de Gaulle, et le lancement de la section Louis-Philippe-Orléans
- La réalisation du terre-plein central entre les rues de l'Hôtel de Ville et d'Orléans, dans le cadre de la phase 5C.

La future avenue prend forme. Cette accélération des travaux a été rendue possible par la structuration des relations avec l'Etat qui facilite l'octroi des autorisations d'intervenir sur la RN13, condition indispensable à l'avancement des travaux. La fourniture de la pierre naturelle a par ailleurs été sécurisée avec un nouveau fournisseur.

Le bilan financier de l'opération au 31 décembre 2022 est le suivant :

Réalisations antérieures	Réalisations 2022	Total
22 748 489,73 €	17 140 972,68 €	39 889 462,41 €

2. Le parking Charles de Gaulle

En cohérence avec le projet des Allées de Neuilly, la Ville a lancé la construction d'un nouveau parking souterrain.

Localisé au milieu de l'avenue Charles de Gaulle, ce parking proposera 450 places de stationnement et des bornes de recharge pour les véhicules électriques, complétant ainsi l'offre de stationnement de la Ville.

La construction et la gestion de cet ouvrage ont été confiées à la société Indigo dans le cadre d'une délégation de service public.

Sa réalisation, débutée à l'été 2020, s'est achevée comme prévu en 2022.

Le bilan financier de l'opération au 31 décembre 2022 est le suivant :

Réalisations antérieures	Réalisations 2022	Total
13 092 640,43 €	2 310 633,10 €	15 403 273,53 €

3. L'opération du 167 avenue Charles de Gaulle

L'opération de reconstruction du 167/169 avenue Charles de Gaulle est une opération d'envergure répondant à différents objectifs : valoriser le foncier de la Ville, accroître l'offre de logements, en particulier de logements sociaux, regrouper des équipements publics à vocation culturelle et restructurer des services municipaux.

Le projet s'effectue sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville pour son ensemble, qui agit pour la construction des 255 logements prévus (201 logements sociaux et 54 logements en accession) au nom et pour le compte du bailleur CDC Habitat.

En 2022, les paiements concernent principalement la fin de travaux de dévoiement des réseaux, le début des travaux de la phase 1 (installation de chantier, démolition, électricité, plomberie), les honoraires de la maîtrise d'œuvre et les assurances.

Le bilan financier de l'opération au 31 décembre 2022 est le suivant :

	Réalisations antérieures	Réalisations 2022	Total
Dépenses	9 547 314,84 €	5 586 958,79 €	15 134 273,63 €
Recettes appelées	6 811 128,57 €	2 921 011,85 €	9 732 140,42 €

B. Les opérations récurrentes

Les opérations récurrentes représentent 11,196 M€ contre 10,404 M€ en 2021, ce qui signifie que l'entretien des espaces et bâtiments n'a pas ralenti malgré la dynamique des grands projets.

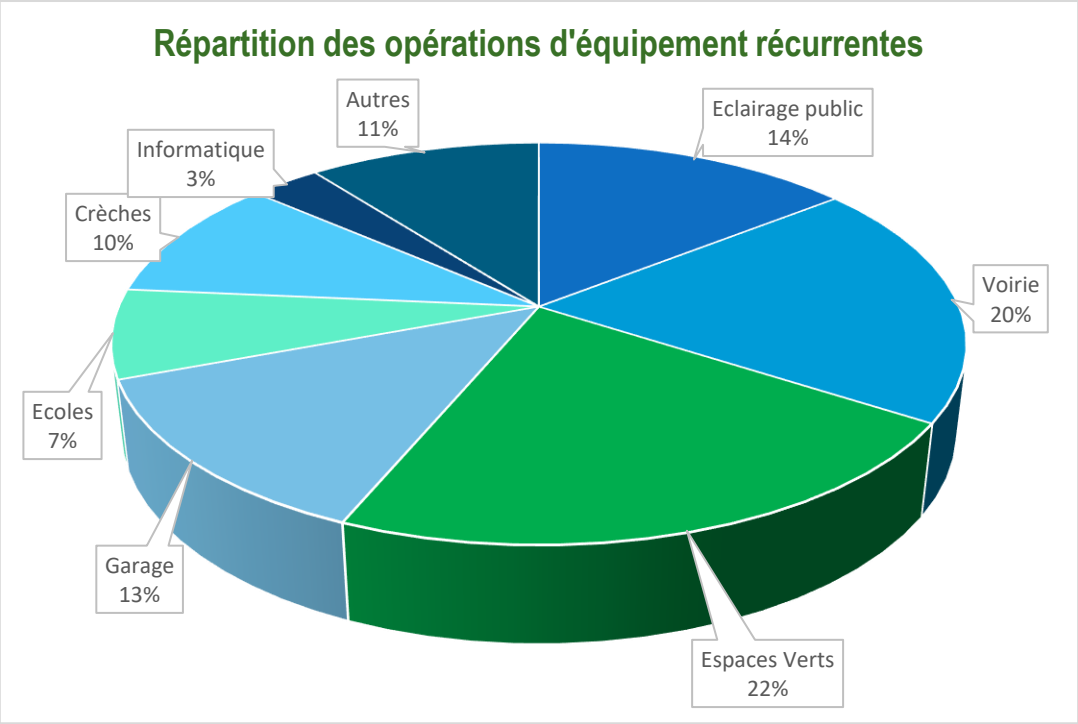

Ces opérations ont néanmoins permis l'entretien des espaces publics, les travaux de voirie et l'entretien des espaces verts, ainsi que l'acquisition de véhicules par le garage, l'entretien des bâtiments administratifs et des équipements municipaux (crèches, écoles, stade, …).

A noter, un effort particulier a été réalisé sur l'éclairage public à hauteur de 1,633 M€ en 2022 contre 0,929 M€ en 2021.

C. Le financement de l'investissement

La section d'investissement se clôture par un besoin de financement pour les dépenses d'équipement (54,492 M€) de - 27,382 M€, financé par l'affectation du résultat, le solde des reports et les autres recettes d'investissement à hauteur de 27,239 M€ ; ce qui signifie que l'autofinancement permet de financer 50% de nos investissements et de limiter d'autant le recours à l'emprunt.

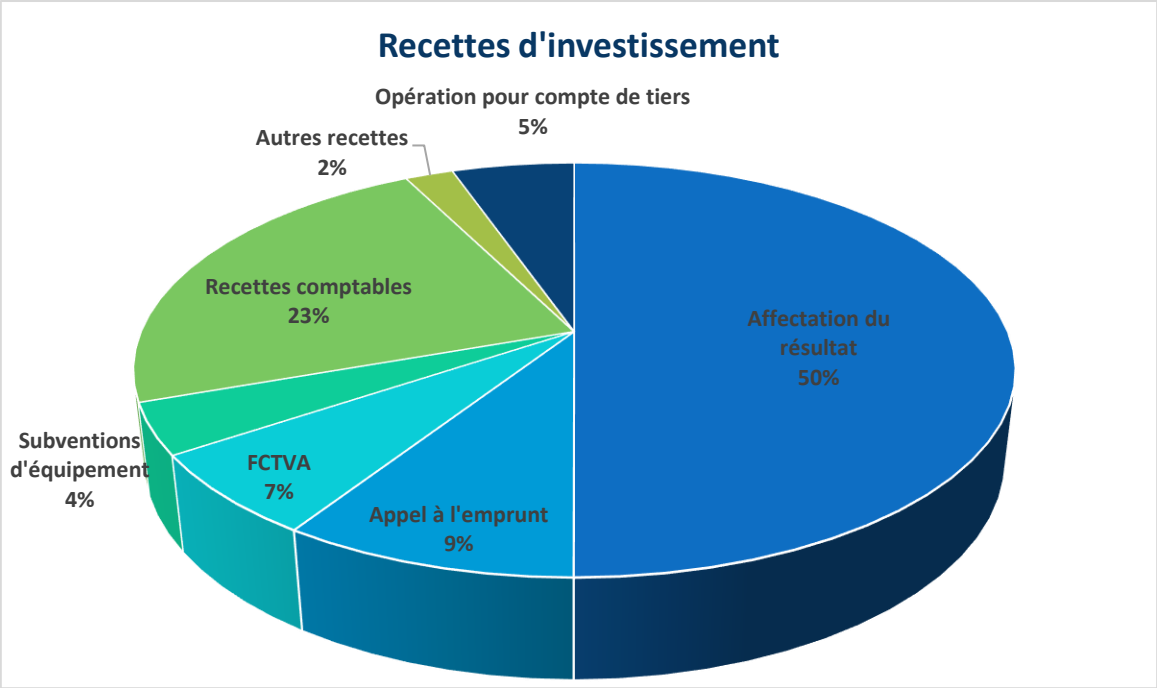

Les recettes d'investissement sont composées principalement :

- Les **subventions d'équipement**, pour **2,168 M€** en 2022 (contre 3,453 M€ en 2021) dont

  - 1,000 M€ de la part de l'Etat pour l'espace médiathèque prévu dans l'opération de reconstruction-réhabilitation du 167/169 avenue Charles de Gaulle, en complément des 1,649 M€ perçus l'an passé ;

  - 0,540 M€ en faveur des Allées de Neuilly du Conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du Contrat de développement ;

  - 0,270 M€ pour le démarrage des travaux du triangle des Sablons du Conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du Contrat de développement ;

  - 0,082 M€ de la Métropole du Grand Paris au titre d'acomptes pour l'acquisition d'un car électrique et de deux laveuses ;

  - 0,050 M€ perçus dans le cadre du plan France Relance en faveur de la cybersécurité.

- Le **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** (FCTVA), correspond au reversement forfaitaire de l'Etat à un taux fixe de 16,404% de la TVA payée sur certains investissements de l'année précédente. Compte tenu du ralentissement des investissements en 2021 dans le contexte de crise sanitaire, il s'élève à **3,504 M€** en 2022 contre 6,942 M€ en 2021.

- Un **emprunt de 5 M€** reçu en mai 2022 dans le cadre de la dernière phase de mobilisation de l'emprunt signé en novembre 2020 pour 15,000 M€, à taux variable €STER+0,34%, avec une phase de mobilisation sur 18 mois, permettant des versements et des remboursements échelonnés en fonction des besoins de la Ville.

- Des recettes comptables (voir IV).

D. Les reports

Les reports constituent les opérations engagées mais qui n'ont pu être réalisées dans leur totalité lors de la clôture de l'exercice. Ils participent au résultat de l'exercice.

Ils ont été arrêtés, après vérification :

- **En dépenses à 8,177 M€** dont principalement
  - 1,588 M€ relatifs à l'aménagement du triangle des Sablons,
  - 0,606 M€ relatifs à l'opération du 167 avenue Charles de Gaulle,
  - 0,482 M€ pour les Allées de Neuilly,
  - 0,405 M€ pour les logiciels métiers
  - 3,529 M€ pour les dépenses d'équipement récurrentes des différents services.

- **En recettes à 12,020 M€** correspondant :
  - A hauteur de 4,572 M€ au plafond de l'Ouverture de Crédit Long Terme souscrit en 2006 *;*
  - A la cession des parts de la SEMINE à SEQUENS pour 3,723 M€ *;*
  - A diverses subventions d'équipement notifiées et correspondant à des opérations en cours pour 3,124 M€ *;*
  - Du remboursement par la CDC Habitat de la part d'assurances à sa charge dans le cadre de l'opération du 167 avenue Charles de Gaulle.

IV. LES OPERATIONS COMPTABLES

Les opérations comptables correspondent à des écritures réglementaires qui s'équilibrent.

Il s'agit :

- De l'amortissement réglementaire des immobilisations de la Ville pour 11,094 M€ (dépenses de fonctionnement / recettes d'investissement) ;

- De la neutralisation de l'amortissement des subventions versées pour et autres reprises pour 3,836 M€ (recettes de fonctionnement / dépenses d'investissement).

V. LA PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS

Les budgets annexes de la Ville s'exécutent parallèlement au budget principal de la Ville.

Ils correspondent à des activités gérées en régie par les services de la Ville, répondent aux mêmes règles comptables et aux mêmes objectifs.

L'exécution 2022 de l'ensemble des budgets est la suivante :

Budgets	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Crédits ouverts	**Réalisations**	**Crédits ouverts**	**Réalisations**
Ville	174 807 041,08	154 199 653,75	174 807 041,08	179 642 455,82
Restaurant municipal	879 305,00	772 028,70	879 305,00	839 878,94
Logements sociaux	6 440 717,96	877 501,77	6 440 717,96	1 100 283,96
Cinéma	787 986,74	665 862,97	787 986,74	671 100,51
CLIC	324 555,00	273 328,49	324 555,00	273 328,49
Spectacle vivant arts visuels	3 295 673,25	2 912 579,91	3 295 673,25	3 044 293,27
Gestion du Patrimoine Privé	12 395 547,52	914 931,68	12 395 547,52	2 654 081,73
Total de la section de Fonctionnement	**198 930 826,55**	**160 615 887,27**	**198 930 826,55**	**188 225 422,72**
Budgets	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	Crédits ouverts	**Réalisations**	**Crédits ouverts**	**Réalisations**
Ville	79 858 398,09	54 492 913,19	79 858 398,09	27 239 169,04
Restaurant municipal	149 811,14	5 382,50	149 811,14	65 023,82
Logements sociaux	5 877 315,92	291 260,76	5 877 315,92	224 160,55
Cinéma	85 324,99	31 752,64	85 324,99	73 700,53
CLIC	0,00	0,00	0,00	0,00
Spectacle vivant arts visuels	1 183 972,38	191 163,74	1 183 972,38	446 803,56
Gestion du Patrimoine Privé	12 186 399,63	948 151,29	12 186 399,63	981 157,11
Total de la section d'investissement	**99 341 222,15**	**55 960 624,12**	**99 341 222,15**	**29 030 014,61**
Total général	**298 272 048,70**	**216 576 511,39**	**298 272 048,70**	**217 255 437,33**

En dehors des budgets des Logements sociaux et de Gestion du Patrimoine privé dont les recettes permettent le financement des activités et des projets, les budgets annexes s'équilibrent grâce à une subvention votée et versée annuellement par le budget principal de la Ville.

Les subventions versées se sont élevées à 2,499 M€ en 2022 contre 2,163 M€ en 2021 à la suite de la reprise normale des activités des équipements culturels et des hausses des charges de personnel et d'énergie.

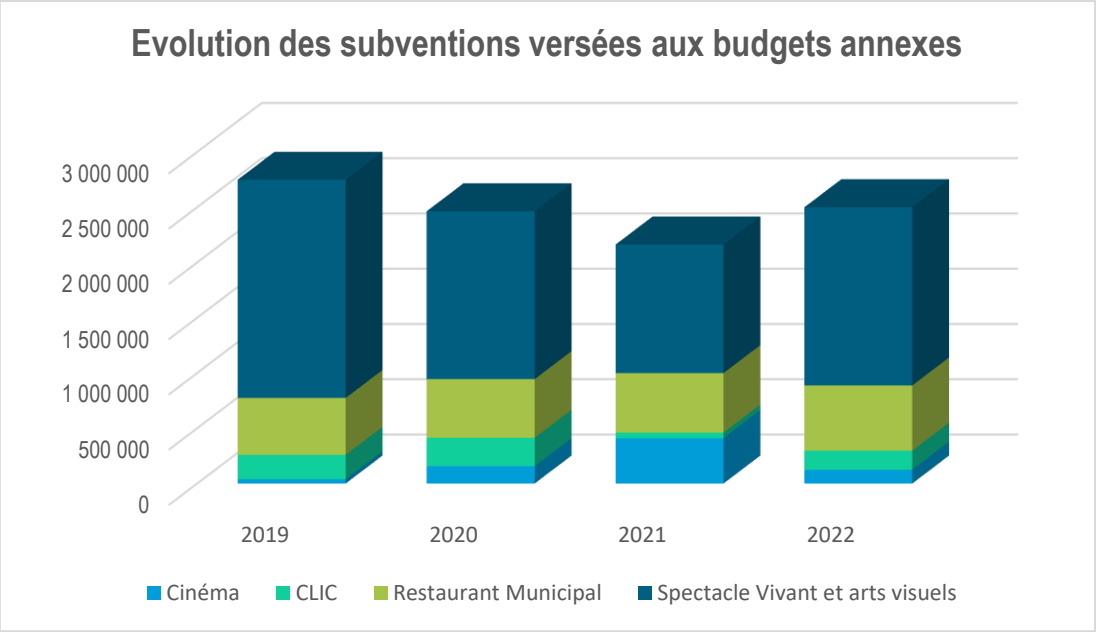

A. Cinéma

Au plan national, la fréquentation des salles de cinéma est en retrait de -26,9% par rapport à la période pré-Covid et à la moyenne historiquement élevée des exercices 2017 à 2019.

2022 a été une année de transition toujours marquée par la pandémie mondiale de COVID-19 notamment au premier trimestre avec le pass vaccinal complet exigé dès le 24 janvier 2022, en remplacement du pass sanitaire, et l'interdiction de la vente de confiseries pendant 5 semaines. En réalité, toutes les restrictions sanitaires n'ont été levées que le 14 mars.

Au cinéma le Village, malgré les difficultés rencontrées, la fréquentation a retrouvé plus des trois quarts de son niveau d'avant crise. Ce qui montre l'attachement des neuilléens à la fois pour leur cinéma de proximité et pour l'intérêt de l'expérience collective.

C'est un résultat très encourageant dans un contexte qui était encore atypique en 2022.

A noter qu'en 2022, l'offre de films américains est restée relativement faible avec 69 films sortis (contre 78 en 2021 et 127 films en moyenne chaque année sur la période 2017 à 2019).

Comédies, films historiques, biopics, drames, thrillers, films d'animation : en 2022, ce sont les succès des films français qui ont fait la différence : Qu'est-ce qu'on a tous fait au bon Dieu ; Novembre ; Simone, le voyage du siècle ; Maison de retraite ; Super-héros malgré lui ; En corps ; Mascarade ; Couleur de l'incendie ; L'innocent ; Revoir Paris ou Vaillante.

Le cinéma Le Village a projeté 138 films dont 31 films jeune public, réalisant un total de 61 624 entrées.

Le versement par la Ville d'une subvention d'équilibre de 125 k€ (au lieu de 410 k€ en 2021 destinés à combler le déficit constaté avec la crise sanitaire) bénéficiant de la reprise des recettes propres à hauteur de 505 k€ (entrées et confiseries) permettant de financer :

- 367k€ de charges générales dont 45 k€ de fluides 57 k€ de maintenance et de nettoyage des locaux mais également les locations de films pour 167 k€ ;
- 274 k€ de dépenses de personnel.

En investissement, 11 k€ travaux liés à la performance énergétique du bâtiment, sont financés par la dotation d'amortissement.

B. CLIC

En 2022, le CLIC s'est maintenu dans son approche préventive de l'isolement des séniors du fait des confinements et couvre-feux successifs.

Au-delà des appels quotidiens, le CLIC, dans son rôle de coordinateur gérontologique, s'est adapté aux contraintes gouvernementales (jauge de rassemblement, interdiction de regroupement,…) en favorisant les canaux de communications tels que la visioconférence, les mails par liste de contact et le téléphone en haut-parleur. Pour certains agents, l'adaptation a nécessité un temps de formation au sein du CLIC afin de mieux appréhender ces nouveaux modes de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement du CLIC se sont élevées à 273 k€, légèrement supérieures à 2021 (263k€).

Elles sont constituées en grande partie par les dépenses de personnel (250k€).

Ces charges ont été financées par la participation du Conseil départemental dans le cadre du contrat de développement signé avec la Ville (101 k€), pour le solde, par la subvention d'équilibre versée par la Ville au titre de 2022 (173 k€ contre 51 k€ en 2021, bénéficiant de l'excédent de l'année précédente généré à la suite de la suspension des activités pendant la crise sanitaire).

C. Spectacle vivant et arts visuels

Avec la fermeture du centre de vaccination en janvier 2022, le Théâtre des Sablons a retrouvé son public d'avant la crise sanitaire. Au sein de la programmation, le théâtre reste le genre le plus apprécié, ainsi que les spectacles à destination des familles.

La programmation s'inscrit dans un contexte de nouvelles habitudes des publics, nées de l'après-crise COVID : augmentation de la vente en ligne (elle représente plus de 60% des ventes) et des achats de dernière minute. Depuis la saison dernière, le théâtre s'est adapté à ces nouvelles pratiques et propose uniquement des tarifs à l'unité (sans minimum d'achat) tout en conservant la possibilité d'échange des places jusqu'à la veille du spectacle.

En 2022, trois expositions ont été organisées au Théâtre des Sablons :

1. « Attention talents » : Du 19 au 22 mai
Plus de 300 exposants neuilléens amateurs et professionnels toutes disciplines : peinture, dessin, sculpture, photographie, gravure, arts appliqués et numérique pour 1250 visiteurs.

2. Exposition « Figures Neuilléennes de la Résistance et du Renseignement » : du 15 au 30 septembre
exposition thématique consacrée aux personnalités neuilléennes qui ont œuvré à la construction des réseaux de renseignement pendant la seconde guerre mondiale (André Dewavrin, dit « Colonel Passy » et Achille Peretti, alias « Paul Vatier », mais aussi à Bob Maloubier ou encore Madeleine Michelis).
Près de 1500 visiteurs ont été accueillis dont 330 élèves des établissements scolaires de la ville.

3. « Salon des Artistes Professionnels de Neuilly » : du 14 au 16 octobre
40 artistes professionnels exposants (peinture, sculpture, dessin, photographie, gravure, installations vidéos etc.).
Une exposition de photographie en plein air présentant les reproduction grand format des photographes neuilléens a été installée ainsi que des ateliers d'art plastique pour les enfants de 4 à 12 ans avec la revue d'art Dada.
1700 visiteurs ont été accueillis tout au long du weekend.

Le Théâtre des Sablons propose également des actions d'éducation artistique et culturelle à destination de tous les élèves scolarisés de la Ville, de la maternelle au lycée, ainsi qu'envers le jeune public., bénéficiant à 16 700 élèves au total.

En partenariat avec l'Education nationale, il pilote plusieurs dispositifs autour de la musique, du spectacle vivant et de l'éducation à l'image qui sont :

- L'éducation musicale pour tous ;
- Le Théâtre en milieu scolaire ;
- Ecole et Cinéma.

Dans ce contexte, le budget de fonctionnement Spectacle vivant et Arts visuels est en hausse : 2,913 M€ en 2022 (2,328 M€ en 2021).

Les charges de personnel de 2022 sont en légère baisse (1,112 M€ par rapport à 1,203 M€ en 2021) alors que les charges générales subissent l'augmentation des coûts du bâtiment et aux achats de spectacles (1,658 M€ en 2022 contre 1,453 M€ en 2021).

Les principales ressources de financement sont :

- Les recettes de ventes de spectacle (525 k€ en 2022 contre 319 k€ en 2021, se rapprochant du niveau d'avant la crise sanitaire) pour 19 779 spectateurs. Les recettes couvrent 100% des coût de cachets artistiques.
- La subvention annuelle versée par le Conseil départemental au titre du Contrat de développement (871 k€ en 2021 contre 866 K€ en 2020)
- La subvention d'équilibre de la Ville (1,612 M€ en 2022 contre 1,163 M€ en 2021).

Les dépenses d'équipement pour 0,191 M€, financées par la dotation aux amortissements et l'autofinancement, sont constituées de divers travaux d'aménagement, en particulier l'occultation de la verrière du Théâtre et le remplacement des détecteurs de fumée.

D. Logements sociaux

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,878 M€ en 2022 contre 1,004 M€ en 2021 à la suite du relogement de la totalité des occupants de l'ensemble immobilier du 167 avenue Charles de Gaulle.

Les recettes de fonctionnement ont été perçues à hauteur de 1,098 M€ en 2022 contre 1,138 M€ en 2021, en légère baisse en cohérence avec le relogement des occupants du 167 avenue Charles de Gaulle.

Les travaux de gros entretien (plomberie, maçonnerie) ont été effectués dans différents bâtiments à hauteur de 94 k€.

Le remboursement des emprunts représente 195 k€.

E. Restaurant municipal

Le Restaurant municipal propose depuis le début de la crise sanitaire de la vente à emporter.

Cette solution est complétée par des repas pris sur place, la jauge étant adaptée selon les protocoles sanitaires s'appliquant, bénéficiant aux personnels municipaux et évitant le recours aux chèques-déjeuner.

Le Restaurant municipal limite ainsi la baisse de son activité.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation, à 754 k€ en 2022 contre 708 k€ en 2021, à la suite de la hausse des coûts d'entretien et d'alimentation (327 k€ en 2022 contre 281 k€ en 2021) malgré la légère baisse des frais de personnel (423 k€).

Les recettes de fonctionnement issues des ventes de repas augmentent grâce à la fréquentation en hausse à 247 k€ en 2022 contre 208 k€ en 2021 et à la subvention du budget principal qui vient financer le solde, à 590 k€ en 2022 contre 539 k€ en 2021.

Les crédits d'investissement ont été réduits à 5 k€ en 2022 pour le renouvellement d'équipements (rayonnage, plateaux).

F. Gestion du patrimoine privé

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,914 M€ en 2022 contre 1,032 M€ en 2021 (intégrant en 2021 une régularisation de TVA pour 0,135 M€) soit des dépenses hors régularisation de TVA en légère augmentation.

Les recettes issues des locations ont été perçues à hauteur de 2,652 M€ en 2022 contre 2,607 M€ en 2021 soit une augmentation proportionnelle.

Les travaux d'investissement qui s'élèvent à 0,931 M€ concernent principalement la poursuite de la rénovation du commissariat de police.